Département NORD Canton ANICHE Commune DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

N° 2025-n°007-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant restriction de circulation, Interdiction de stationner et de dépasser

Le Maire de la Commune de DECHY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route,

Vu le Code la voirie routière,

Vu la demande de L'Entreprise SATCOMS Concept/Energie – 18 Chemin de Croisette – ROEUX (62118) qui souhaite effectuer des travaux pour la création adduction aérosouterraine électrique pour le compte d'ENEDIS en occupant temporairement le domaine public, au 2 A rue de Cantin–à DECHY,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1er

Entre le 27 janvier et 28 février 2025, **L'Entreprise SATCOMS Concept/Energie** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus, **au 2 A rue de Cantin à** DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit ainsi que le dépassement au droit du chantier
- la circulation sera restreinte à 30 km/h
- rétrécissement de la chaussée et circulation alternée via feux tricolores si besoin (travaux par semi-chaussée)

Article 3.

Les services de **SATCOMS Concept/Energie** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de SATCOMS Concept/Energie.
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY Le 09 janvier 2025

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 13 janvier 2025

Jean-Michel SZATNY